

COMITE TECHNIQUE

Réunion du 23 novembre 2020

RAPPORT POUR AVIS

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DES SERVICES : DETERMINATION DES JOURS DE RTT FIXES 2021

Contexte :

Le règlement intérieur relatif au temps de travail des services régionaux mis en œuvre à compter du 1^{er} mai 2018 prévoit cinq formules hebdomadaires de travail. Selon le temps de travail accompli ou la formule choisie, le nombre annuel de jours de RTT peut atteindre 5 à 23 jours dont 5 jours de RTT fixes.

Ces 5 jours de RTT fixes sont au maximum de 4 jours pour des « ponts » et un jour pour la journée de solidarité (qui est fixé le lundi de Pentecôte). En fonction des journées identifiées pour les ponts, et en cas de solde, les jours seront au libre choix de l'agent.

Conformément à l'article 2.2 de la partie III du règlement intérieur relatif à « l'acquisition des jours de RTT » les jours de RTT fixes sont déterminés après avis du comité technique lors du dernier trimestre de l'année N et au regard du calendrier de l'année N+1.

Proposition :

Il est proposé pour les agents des services régionaux, d'arrêter, pour 2020, les dates suivantes au titre des jours de RTT fixes :

- Vendredi 14 mai 2021
- Lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte)
- Vendredi 12 novembre 2021

- ⇒ *Soit 3 jours de RTT fixes pour 2021 (le solde de deux jours de RTT fixes sera donc laissé au libre choix de l'agent dans leur utilisation).*
- ⇒ *Ce qui implique la fermeture des services régionaux (hors lycées) aux 3 dates énoncées ci-dessus.*